

MALAGNOU - CHRONOLOGIE FROIDE

MARS Le lundi 12 mars 2012, l'Institut de zoologie du 154 route de Malagnou, vide depuis plusieurs années, est occupé. Cette maison se trouve juste à côté de la Tortue, lieu collectif qui existe depuis 9 ans et fait partie de la coopérative de la Cigüe.

Le collectif d'habitantes dénonce les difficultés croissantes de se loger à Genève, en particulier pour les étudiantes. La police encercle le bâtiment et menace d'évacuer mais l'Université suspend la procédure et se déclare ouverte aux négociations.

JUIN Trois mois plus tard, en juin, **un contrat de prêt à usage est signé entre l'Université et le collectif désormais constitué en association.**

Depuis le début de l'occupation, les habitantes transforment ces laboratoires d'expérimentation animale abandonnés en lieu de vie.

2013

JANVIER **Le 1er janvier 2013, L'État rachète la parcelle.**

Une délégation du département de l'urbanisme (DU) vient visiter les deux maisons le 25 janvier et annonce un prochain rendez-vous en vue de reconduire le contrat. Elle nous communique par ailleurs que les projets de construction ne débiteront pas avant plusieurs années.

Quelques jours plus tard, l'État fait également savoir à la Cigüe son intention de passer un nouveau contrat de prêt à usage pour une durée de deux à quatre ans.

AVRIL **POURTANT LE 5 AVRIL, L'ÉTAT NOUS INFORME PAR RECOMMANDÉ DE L'EXPULSION DES DEUX MAISONS POUR LE 31 JUILLET 2013.**

Les nuisances sont évoquées comme motif.

J-110 Le 12 avril, nous adressons une lettre au DU afin de **contester cette expulsion**. Nous demandons une entrevue afin d'entamer des négociations. Chaque maison obtient une date pour un rendez-vous, le 12 mai pour la Tortue, le 17 mai pour Xénope.

MAI 1er mai: un article de la Tribune de Genève stipule que l'État a décidé de résilier les contrats afin de "valoriser le terrain". Il mentionne que des négociations commenceront afin de "discuter et de trouver éventuellement une solution de relogement". Cette expulsion fait suite aux pressions de la Commune de Chêne-Bougeries. Selon la magistrate Béatrice Grandjean-Kyburz, les lieux sont insalubres et inadaptés au logement.

J-74 Lors de ces **entrevues du 13 et du 17 mai**, l'État exige un projet de vie pour chacune des habitations afin de prouver nos engagements et notre bonne volonté. Il s'agit de préciser le nombre de vélos et de voitures présents sur la parcelle, mais aussi de limiter l'accès au jardin afin de nous rapeller que nous ne sommes pas ici chez nous. De plus, une série de doléances provenant du voisinage et transmise par la Commune sont évoquées. Nous répondons que nous sommes disposés à répondre aux plaintes de nos voisins mais que nous ne pouvons pas prendre en considération des reproches qui ne nous sont pas parvenus.

Par ailleurs, le 16 mai, la Cigüe demande un entretien avec la Commune de Chêne-Bougeries. Cette demande n'a jamais abouti à une rencontre.

JUIN Le 5 juin, la gérante d'immeuble du DU vient visiter les lieux "afin de les connaître". Le même jour nous faisons parvenir au DU nos "projets de vie" sur la parcelle.

J-50 11 juin: lors de notre **deuxième entrevue** avec le DU, ceux-ci seront approuvés par les responsables de notre dossier. Suite à une "intuition" datant de

JUIN leur première visite, ils nous font part de leur "crainte" face aux normes de sécurité de nos logements et exigent alors une seconde visite. Celle-ci requiert la présence de la Police du feu et du Service engineering de l'État.

J-49 Le 12, la gérante d'immeuble nous propose une date de visite pour le lendemain. Au vue de la brieveté des délais nous avançons d'autres dates: le 18 ou le 19 juin.

Le 17 juin, sans réponse de sa part nous proposons deux nouvelles dates: le 27 ou le 28 juin.

Suite à un nouveau silence, le 27 juin, la CUAE envoie un courrier au DU afin de questionner l'avancée de notre dossier.

JUILLET
J-30 Le 1^{er} juillet, ayant déjà rédigée la lettre d'expulsion, la gérante nous envoie un e-mail qui informe qu'elle ne manquera pas de répondre à la CUAE d'ici au 5 juillet.

J-29 Le lendemain, nous recevons une lettre datée de la veille.
LE 1^{ER} JUILLET, L'ÉTAT RÉITÈRE SA DEMANDE D'EXPULSION.
"En l'état de nos connaissances concernant l'état et l'affectation des bâtiments, nous devons maintenir notre résiliation pour le 31 juillet 2013."

Le 2 juillet, nous recevons une autre lettre de l'État datée du 28 juin. La gérante d'immeuble nous fait part des doléances d'un voisin (doléances qui ne nous ont pas été adressées directement mais qui ont circulé via la Commune et l'État). Il se plaint du mauvais emplacement ponctuel de nos containers. Jusqu'à ce jour, c'est la seule nuisance explicite et officielle que nous ayons reçue.

J-27 Le 4, nous recevons une lettre datée du 2 juillet: Le DU y annonce une visite technique des locaux par la Police du feu et le Service Engineering prévue pour le 9 juillet.

J-22 La visite s'effectue le jour dit. Le rapport n'est pas encore sorti, mais apparemment, le résultat sera "politique"...

Inventez la suite: